

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2003/0237(CNS)
Navires de pêche qui opèrent dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO): observateurs	Procédure terminée
Modification Règlement (EC) No 3069/95 1995/0152(CNS)	
Sujet 3.15.07 Contrôle et réglementation des pêches, des bateaux, des zones de pêche	
Zone géographique Océan Atlantique région	

Informations complémentaires	
Commission européenne	EUR-Lex